



CALENDRIER



de

COLLECTE
des déchets ménagers

Nouvelle
édition
2022

 ORDURES MÉNAGÈRES	 EMBALLAGES	 DÉCHETS VERTS Semaines 11 à 50	 ENCOMBRANTS et D3E
LUNDI et JEUDI	VENDREDI	MARDI	 Contactez les services au 0 800 501 088 (appel gratuit)
	 CHEMIN DES PRAILLONS		
LUNDI et JEUDI	VENDREDI	MERCREDI	

POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- ➔ Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la route, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons
- ➔ Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont)
- ➔ Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte
- ➔ Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez-les régulièrement



Plus d'infos sur
lombric.com

 **N° Vert 0 800 814 910**

appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h



BOISSETTES
BOISSISE-LA-BERTRAND

LA COLLECTE

Encombrants et D3E



Les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés sur propriété privée suite à une prise de rendez-vous au numéro vert **0 800 501 088**, appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 à 17h.

L'envoi d'un contrat signé au SMITOM-LOMBRIC est un préalable à toute prise de rendez-vous.

Jours fériés

Aucune collecte n'a lieu les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier. Pour connaître le rattrapage des collectes non assurées les jours fériés, nous vous invitons à consulter notre site lombric.com ou contacter le numéro vert **0 800 814 910**, appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 à 17h.

LES APPORTS VOLONTAIRES

Déchèterie de rattachement : Le Mée-sur-Seine

Rue Robert Schuman, Zac des Uzelles - tél: 0 800 814 910

Ouverture tous les jours excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Semaine **15h - 19h**

Samedi **10h - 19h**

Dimanche **10h - 13h**

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

Semaine **14h - 18h**

Samedi **9h - 18h**

Dimanche **10h - 13h**

Consultez les conditions d'accès sur lombric.com 

Points d'apport volontaire

Les bouteilles et récipients en verre, les journaux et magazines, les vêtements usagés sont à déposer en point d'apport volontaire afin d'être recyclés.

Retrouvez l'emplacement des points d'apport volontaire sur lombric.com

